



## ADHESION AU CRAJEP OCCITANIE

### → **DEVENIR MEMBRE DU CRAJEP OCCITANIE**

#### Objet et buts du CRAJEP Occitanie :

Le CRAJEP est une coordination volontaire d'associations, d'unions et de fédérations régionales intervenant sur le secteur Jeunesse Education Populaire à l'échelle du territoire régional.

Le CRAJEP a pour objectifs de :

- Défendre et promouvoir le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire.
- Valoriser l'action des associations de jeunesse et d'éducation populaire et des têtes de réseaux associatives.
- Favoriser l'Information, la concertation, l'échange, la réflexion entre ses membres.
- Favoriser l'action collective et le développement de projets communs.
- Construire une parole commune, faire des propositions, contribuer aux politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire.
- Représenter les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans les instances régionales relevant de son champ de compétences.

#### Etre membre du CRAJEP Occitanie, c'est...

- Se reconnaître dans les valeurs portées par l'Education Populaire.
- Se retrouver dans l'objet et les buts du CRAJEP et vouloir contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par le CRAJEP.
- Contribuer à une dynamique collective - pluri acteurs - pour la défense et la promotion du secteur Jeunesse Education Populaire et de ses associations.
- Vouloir échanger et partager avec d'autres associations JEP autour de sujets, d'expériences ou d'actions.
- Apporter un savoir-faire et une expertise utiles au réseau.
- Faire ensemble au travers de projets collectifs et d'événements conduits en région Occitanie.

#### Critères d'adhésion :

- Etre une personne morale : une association régionale de Jeunesse et d'Education Populaire.
- Posséder l'agrément Jeunesse Education Populaire.
- Pouvoir justifier d'une réelle vie associative et avoir un fonctionnement démocratique des instances.
- Justifier d'une implantation et d'une activité à rayonnement régional en Occitanie.

- Etre membre du CNAJEP par son niveau national. Cependant, le Conseil d'Administration du CRAJEP se réserve le droit d'étudier toute candidature d'association régionale non adhérentes au CNAJEP, et remplissant les autres critères d'adhésion.

### Procédure d'adhésion :

Les associations candidates doivent respecter la procédure d'admission suivante :

1. Demande écrite à la Présidence, motivant la candidature, accompagnée des documents suivants :
  - Statuts signés de l'association.
  - Composition du Conseil d'administration et du Bureau.
  - Copie de l'agrément JEP.
  - Dernier rapport d'activité et financier.
  - Note argumentée présentant la dimension régionale et le rayonnement régional de l'association.
  - Tout autre document jugé utile permettant de présenter l'association.
2. Instruction de la demande par le Bureau du CRAJEP.
3. Rencontre avec une délégation du Conseil d'administration du CRAJEP :

Cette rencontre doit permettre :

- De présenter l'association.
  - De présenter les motivations de la demande : apports de l'adhésion au CRAJEP pour l'association, contributions possibles de l'association au niveau du CRAJEP...
  - D'échanger globalement sur l'action de l'association en faveur de l'intérêt général, sur ses activités, sur son organisation et son fonctionnement.
4. Demande d'adhésion soumise au Conseil d'administration du CRAJEP.

L'adhésion est soumise à l'approbation des 2/3 au moins des membres du Conseil d'Administration du CRAJEP présents et représentés.

### Cotisation :

Une fois la demande d'adhésion approuvée, tout nouveau membre doit ensuite remplir un bulletin d'adhésion et s'acquitter de sa cotisation annuelle.

Montant de la cotisation 2018 : 400 euros.

### **A télécharger :**

[Statuts du CRAJEP Occitanie](#)

**Renseignements :** Marianne LOISEAU-NAIL, Directrice

**CRAJEP Occitanie** - MIN 281, Avenue du Marché Gare - 34070 Montpellier

Tél : 09 53 90 57 11/ 06 42 69 77 83

[contact@crajep-occitanie.fr](mailto:contact@crajep-occitanie.fr) - [crajep-occitanie.fr](http://crajep-occitanie.fr)